REÇU EN PREFECTURE
le 12/02/2024
Application agréée E-legalite.com
10_DE-091-219104213-20240212-DM24018_CP-

Ville de
MONTGERON

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
CODE POSTAL 91230

DÉCISION DU MAIRE

N° 24/018

Avenant de transfert n°1 au marché n°23025 relatif aux travaux de réhabilitation et d'extension de l'école maternelle Jules Ferry à Montgeron – Lot 6 : Agencement

Direction commande publique
Réf. SC/PA/LC/SP
Marché N° 23025-6

Le Maire de la commune de Montgeron,
Conseillère régionale d'Ile-de-France

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations accordées par le Conseil Municipal au Maire,

Vu le code de la commande publique et notamment son article R2194-6,

Vu la délibération n° 22/37 du Conseil municipal en date 4 juillet 2022 relative aux délégations consenties par le Conseil municipal au Maire, et notamment le point n° 6 par lequel Madame le Maire a délégation pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

Vu la décision du maire n°23/184, laquelle autorise la signature du marché n°23025 relatif aux « travaux de réhabilitation et d'extension de l'école maternelle Jules Ferry à Montgeron – Lot 6 : Agencement » avec la SAS MOBIDECOR (42160 – BONSON) pour un montant global et forfaitaire de 142 649,51€ H.T., soit 171 179,41€ T.T.C.,

Considérant que la ville de Montgeron a notifié le 26 octobre 2023 à la SAS MOBIDECOR, le marché de travaux n° 23025 « travaux de réhabilitation et d'extension de l'école maternelle Jules Ferry à Montgeron – Lot 6 : Agencement »,

Considérant la cession de la SAS MOBIDECOR au profit de la SAS MOBIDECOR AGENCEMENT au 1er janvier 2024,

Considérant la nécessité de passer un avenant visant à transférer le marché à la SAS MOBIDECOR AGENCEMENT,

D E C I D E

Article 1 De passer avec :

SAS MOBIDECOR (42160 – BONSON), un avenant de transfert n° 1 relatif au marché de travaux n°23025 « travaux de réhabilitation et d'extension de l'école maternelle Jules Ferry à Montgeron – Lot 6 : Agencement » au profit de SAS MOBIDECOR AGENCEMENT, 56 rue de Santerre – 80080 - AMIENS.

REÇU EN PREFECTURE
le 12/02/2024
Application agréée E-legalite.com
10_DE-091-219104213-20240212-DM24018_CP-

Article 2 L'avenant de transfert prend effet à compter du 1er janvier 2024.

Article 3 Le Directeur Général des Services ou la Directrice Générale Adjointe des Services de la commune de Montgeron est chargé de l'exécution de cette décision qui sera transmise à Mr le Préfet et notifiée à(aux) intéressé(s).

Article 4 La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Mme le Maire et/ou devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Fait à Montgeron, le 12 FEV. 2024

MAIRIE DE MONTGERON - ESSONNE -

Sylvie CARILLON,
Maire de Montgeron
Conseillère régionale d'Ile-de-France

Publication sous forme électronique sur https://www.montgeron.fr/